



Le Regroupement du Conte au Québec

## Actes du 3<sup>e</sup> colloque Les 24 et 25 novembre 2007



**Regroupement du conte au Québec (RCQ)**  
Comptoir postal Mackay, CP 55085, Montréal (Québec), H3G 2W5  
✉ [contes@sympatico.ca](mailto:contes@sympatico.ca)    🌐 [www.conte-quebec.com](http://www.conte-quebec.com)

# Table des matières

Le Regroupement du Conte au Québec - **3**

Le programme du colloque 2007 - **4**

Table-ronde : la déontologie du diffuseur - **5**

Compte-rendu par Jacques Falquet

Table-ronde : les orientations du RCQ - **8**

Compte-rendu par Julie Turconi

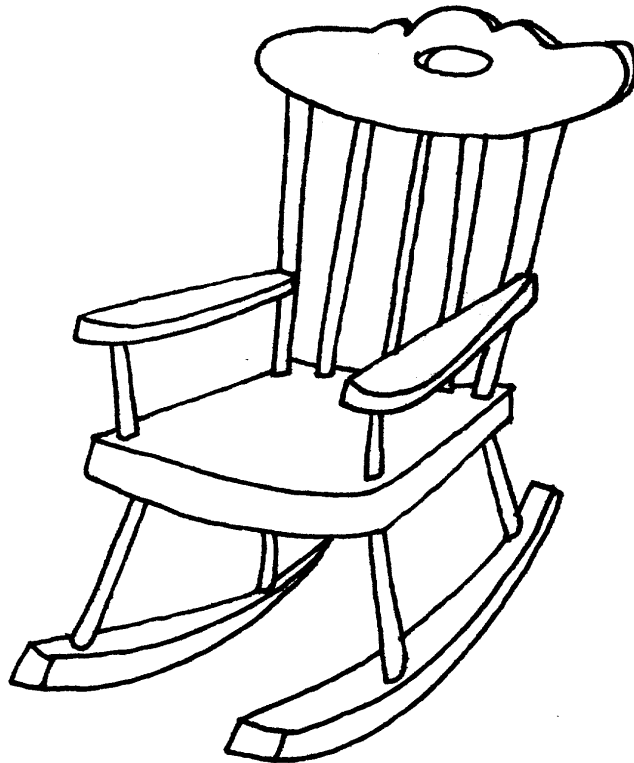
Atelier : la fiscalité du travailleur autonome - **10**

Compte-rendu par Lyse Trottier

Atelier : le dossier d'artiste - **11**

Compte-rendu par Lyse Trottier

Remerciements - **12**



# Le Regroupement du conte au Québec

Le Regroupement du conte au Québec (RCQ) a pour but de promouvoir le conte sous toutes ses formes et faire reconnaître sa spécificité comme discipline artistique.

Fondé le 20 octobre 2003, le RCQ donne ainsi une voix officielle à la parole conteuse qui fuse depuis plusieurs années avec vigueur et verneur partout au Québec.

Formé de conteurs, d'organisateur et de tous ceux et celles qui s'intéressent de près ou de loin au conte, le RCQ veut rallier toutes les forces autour du conte tout en respectant la liberté de chacun.

## Mission du RCQ

Organiser et coordonner une libre concertation des différents intervenants du milieu du conte au Québec (conteurs et organisateurs, amateurs et professionnels, spectateurs, amis du conte), en excluant toute forme restrictive de corporatisme. Pour ce faire, le RCQ veut :

- favoriser la pratique du conte essentiellement comme un art de la parole et de la scène;
- représenter et défendre l'art du conte comme une discipline artistique spécifique;
- promouvoir l'art du conte aux niveaux local, national, et international
- soutenir l'art du conte par un ensemble de services.

## Le colloque

C'est dans le cadre de cette mission que le RCQ a tenu son troisième colloque annuel, en marge de l'assemblée générale, les 24 et 25 novembre 2007, au Musée de la civilisation de Québec et à la Maison Louis-Fr chette de L vis. Compos  de Jacques Falquet, pr sident, Julie Turconi, vice-pr sidente, John David Hickey, tr sorier, Isabelle Cr peau, secr taire, Carole L gar , Jacques Pasquet (qui a entre temps d missionn  de son poste par manque de disponibilit ) et Jos e Ouellet, administrateurs, le conseil d'administration du RCQ a agi comme coordonnateur pour l'organisation de cet  v nement, qui a  t  confi e   Carole L gar , de la Maison Louis-Fr chette,   Bernard Grondin ainsi qu'aux membres du Cercle de conteurs de Qu bec.

Au programme, en plus de l'assemblée g n rale du samedi apr s-midi, les conteurs et conteuses, de m me que les diffuseurs, ont pu participer   des tables-rondes et des ateliers sur divers sujets : la d ontologie des diffuseurs, les orientations du RCQ, la fiscalit  du travailleur autonome, le dossier d'artiste.

Par ailleurs, dans le cadre des c l brations du 50<sup>e</sup> anniversaire du Conseil des Arts du Canada, Carole Boucher, agente de programme,  tait invit e   pr senter le Conseil lors du spectacle offert par le Cercle de conteurs de Qu bec le samedi soir,.

Un hommage a  galement  t  rendu   Jean Duberger par Bernard Grondin. Jean Duberger est ainsi devenu membre honoraire   vie du RCQ pour sa contribution au domaine du conte.

Afin de permettre   ceux qui ne pouvaient participer   l' v nement de g t ter un peu l'effervescence qui y r gnait, le Regroupement publie maintenant un bref compte-rendu de cette rencontre...

# Le programme du colloque 2007

**Samedi 24 novembre 2007**

*Centre d'interprétation de Place-Royale, 27 rue Notre-Dame, Québec*

**9 h 30 : Inscription au colloque** (25 \$/membres, 50 \$/non-membres)

**10 h : Table ronde sur la déontologie des conteurs-organisateurs**

En tant que conteur-organisateur, on propose son spectacle à un organisateur qui nous propose le sien ; on décide combien de fois on peut se programmer dans sa propre saison ; on fait simultanément une demande de subvention pour son organisme et pour soi-même. Comment porter deux chapeaux sans perdre son âme ? Jean-Marc Massie a invité quatre C-O pour en discuter : Jean-Marc Chatel, Petronella van Dijk, Jacques Falquet et Julie Turconi

**12 h : Repas collectif** (10 \$) – pour ne pas vous perdre dans le Vieux Québec !

**13 h 30 : Assemblée générale annuelle du RCQ**

*Maison Chevalier, 50, rue du Marché-Champlain, Québec\**

**16 h : Table ronde sur les orientations du RCQ**

Pour préparer la nouvelle année, Jacques Falquet vous pose quatre questions :

- 1) Quelles sujets aimeriez-vous aborder dans les tables-rondes, lors des grands festivals ?
- 2) Quelles formations souhaitez-vous recevoir ?
- 3) Comment soulager le conseil d'administration bénévole ?
- 4) La présidence devrait-elle être élue par l'AGA ou le CA ?

**18 h : Souper collectif sous les voûtes de la Maison Chevalier** (10 \$)

*Café Le Campanile du Musée de la civilisation, 85, rue Dalhousie, Québec\**

**20 h : soirée de contes « Après le colloque »** (10 \$)

Le grand public est invité à venir assister à la parole d'une dizaine de conteurs et conteuses venant de toutes les régions du Québec. Jean Duberger, à qui sera fait un clin d'œil honorifique, et Bernard Grondin officieront à l'animation. Une soirée de surprises !

Le spectacle sera précédé par un hommage au Conseil des arts du Canada, en l'honneur de son 50<sup>e</sup> anniversaire.

**Dimanche 25 novembre 2007**

*Maison natale de Louis Fréchette, 4385, rue Saint-Laurent, Lévis*

**10 h : Atelier sur la fiscalité du travailleur autonome** (20 \$ en plus de l'inscription)

Quelle différence entre un emploi et un travail autonome ? Quand et comment s'inscrire à la TPS et la TVQ ? Comment gérer les acomptes provisionnels ? Quelles sont les dépenses admissibles ? Peut-on étaler son revenu sur plusieurs années ? Quels documents doit-on conserver, et pendant combien de temps ? Tout ce que vous avez toujours voulu savoir et n'avez jamais osé demander !

Atelier donné par Vincent Paquet, M. Fisc, de chez Lemieux Nolet, comptables agréés.

**12 h : Repas collectif** (10 \$) – pour ne pas vous perdre dans le Vieux Lévis !

**13 h 30 : Atelier sur le dossier d'artiste** (20 \$ en plus de l'inscription)

Le dossier d'artiste est le principal moyen pour les conteurs de se présenter à un acheteur de spectacle. Mais que cherche celui-ci ? De combien de temps dispose-t-il pour se faire une idée ? Quelle importance accorde-t-il aux documents sonores et visuels ? Que doit contenir le dossier ?

Atelier donné par Ulric Breton, directeur général et artistique du Théâtre du Petit-Champlain.

**15 h 30 : Fin du colloque**

# Table-ronde : la déontologie des diffuseurs

Compte-rendu par Jacques Falquet

## **Présentation : Les conteurs-organiseurs ou l'art délicat de porter deux chapeaux à la fois**

Il serait tentant d'aborder dans son ensemble la question de la déontologie organisationnelle dans le milieu du conte. Comme cela arrive souvent lors de la tenue d'une table ronde, nous aborderions en surface plusieurs problématiques générales, sans avoir le temps d'en approfondir aucune. En bout de ligne, nous serions à coup sûr frustrés de voir la table lever au moment même où l'on doit la faire redescendre.

Pour tenter d'éviter cela, j'ai préféré, au contraire, vous convier à discuter essentiellement de la problématique délicate et particulière des conteurs-organiseurs, en vous faisant une présentation très courte du sujet sur lequel vous serez appelés à rebondir.

La création de festivals et de soirées de conte au Québec est en pleine croissance. La plupart de ces événements sont mis sur pied grâce à la création d'organismes sans but lucratif (OSBL). Les dirigeants de ces événements sont parfois, voire souvent, des conteurs que j'appellerai ici les conteurs-organiseurs, dont fait partie votre humble serviteur.

Il n'est pas question, ici, d'amorcer une chasse aux sorcières, bien au contraire. Le but de cette table ronde est plutôt de permettre aux conteurs-organiseurs de nous faire part des situations délicates dans lesquelles leur double rôle peut parfois les placer, et de nous dire comment ils abordent celles-ci. Je pense, entre autres, aux situations suivantes :

- avoir à faire sa promotion comme conteur auprès d'un organisateur qui sera lui-même appelé, en tant que conteur, à faire sa propre promotion auprès de nous ;
- avoir à décider du nombre raisonnable de fois auquel on peut se programmer dans sa propre programmation ;
- avoir à faire simultanément deux demandes de subvention, une pour son organisme et une pour soi-même comme conteur.

Je vous ai énoncé ici quelques situations embarrassantes dans lesquelles se trouve, à un moment ou à un autre, le conteur-organiseur. En résumé, la question pourrait s'énoncer ainsi : comment porter constamment les deux chapeaux sans y perdre son âme en cours de route. Tel sera le fil directeur de cette table ronde qui sera alimentée, dans un premier temps, par les témoignages des conteurs-organiseurs présents autour de cette table.

Afin, tous ensemble, de passer davantage de temps à débattre la question, j'ai demandé à nos quatre invités de nous exposer brièvement (5 minutes maximum) une situation particulièrement délicate à laquelle ils ont été confrontés et pour laquelle ils ont trouvé ou non une manière de s'en sortir.

Jean-Marc Massie  
Conteur-organiseur

Jean-Marc Massie a donc invité trois conteurs-organiseurs et un observateur averti pour en parler avec lui : Jean-Marc Chatel, Jacques Falquet, Christian-Marie Pons et Julie Turconi.

## Débat

Christian-Marie Pons situe la problématique en évaluant chacune des deux positions qu'occupent les intéressés :

L'organisateur :

Il occupe une position de pouvoir, comme intermédiaire qui choisit quel conteur sera en contact avec le public. Ce pouvoir est d'autant plus grand que c'est lui qui consacre le talent, en l'absence d'école et de diplôme. Au Québec, ce pouvoir est autoproclamé, puisque qu'on devient organisateur de sa propre initiative.

Cela implique une très grande responsabilité : il doit exercer son pouvoir avec équité, justesse, pertinence et compétence face aux conteurs et face au public, auquel il doit garantir la qualité des spectacles. Cependant, il ne doit garder la liberté d'assumer ses choix (couleur, thèmes, etc. dans la programmation).

Le conteur

Portant deux chapeaux, il court un risque de conflit d'intérêt, vu l'absence d'instance supérieure. Même s'il est très élevé en théorie, ce risque n'est pas inquiétant au Québec, à cause de la petite du milieu. En effet, l'interdépendance des acteurs crée un système d'autorégulation : tout excès ou abus engendre la dénonciation et le désaveu, dans un système où le pouvoir repose sur la légitimité morale.

Néanmoins, il est utile de réfléchir à la question, d'en parler explicitement. Mieux vaut prévenir que guérir! Les conteurs doivent rester vigilants autant que les organisateurs. En conclusion, cinq thèmes ressortent de cet examen :

POUVOIR, RESPONSABILITÉ, LIBERTÉ, AUTORÉGULATION, VIGILANCE.

Jacques Falquet

« Dans le réseau des diffuseurs spécialisés, notre mission n'est pas seulement de remplir une salle, mais surtout de faire connaître et aimer le conte et les conteurs. C'est à la fois un rôle de leader et de vedette locale. D'ailleurs, il y a croisement dans les réputations : si je suis connu comme organisateur, j'ai intérêt à être bon conteur, et vice-versa! Enfin, je suis souvent sollicité pour référer des conteurs. Pour limiter le conflit d'intérêt, j'envoie aux «acheteurs» potentiels une liste des conteurs compétents de ma région, qui précise leur répertoire et leur auditoire, avec leurs coordonnées. Pour ce qui est de la programmation, je me suis donné comme règle de ne jamais me programmer plus d'une fois par saison (une saison comprend une dizaine de spectacles). »

Julie Turconi

« Comme je ne demande pas de subvention comme conteuse, je n'ai aucun conflit d'intérêt face aux bailleurs de fonds. Par ailleurs, jusqu'à aujourd'hui, lorsque les conteurs des Productions Cormoran se programmaient dans leur saison, c'était en tant que collectif pour une soirée bénéfique (de fin de saison, en général), sans cachet. Je n'ai donc aucun problème à faire partie de ma propre saison. Par ailleurs, nous sommes devenus organisateurs parce qu'à l'époque la relève (dont nous-même) manquait de scènes pour s'exprimer. C'était une logique de groupe, au départ. De toute façon, notre priorité reste notre public, avant toute autre chose : nous nous devons de garantir la qualité constante et le renouvellement de notre offre. Enfin, en tant qu'organisateur, nous ne touchons aucune rémunération. »

Jean-Marc Massie

« Il y a une totale liberté, tant que rien n'est institutionnalisé ni subventionné. »

Jean-Marc Chatel

« L'auto-programmation, c'est comme la masturbation : c'est parfois nécessaire, mais faut pas exagérer ! Le problème surgit quand on court après les renvois d'ascenseur. C'est dangereux pour le conte, parce que l'avantage personnel remplace le souci de qualité. Alors que le public, étant très limité, est très fragile. Évidemment, le danger est particulier avec les conteurs étrangers. Cependant, je n'observe pas d'abus.

Pour ce qui est des références, je crois qu'il ne faut jamais qu'un contrat se perde. Je suggère donc à l'acheteur qui m'approche des bons conteurs pour son créneau. Mon souci, c'est de protéger le conte et de satisfaire le client, pour préparer l'avenir. La marge d'erreur est trop mince pour que l'on laisse ça au hasard. »

Jean-Marc Massie

« Faut-il procéder par contact personnel ou se fier à une structure ? Je crois que le pragmatisme s'impose. Le retour d'ascenseur est correct s'il se fait dans la qualité, dans le respect de la programmation. »

\*\*\*\*\*

Le débat soulève la question de la sollicitation des organisateurs par les conteurs et des refus à assumer. Par ailleurs, les organisateurs — surchargés — manquent de temps pour prospecter. La solution semble être de faire confiance aux collègues, et d'oser prendre des risques.

L'organisateur doit assumer que c'est lui qui décerne le titre de professionnel (avec les pairs, le public et les subventionneurs). C'est à lui de veiller que la soif de connaissance dépasse la soif de reconnaissance. Mais il doit aussi veiller à ne pas brûler un conteur débutant. Évidemment, il y a beaucoup de nuance à faire dans la définition du professionnalisme, et tout un art à développer dans le rôle de mentor.

La responsabilité du conteur concerne la qualité : démarche artistique, sensibilité, travail formel. Tout est dû à celui qui paye pour le voir. L'organisateur, lui, offre une garantie de qualité au public.

En conclusion, chacun doit assumer ses choix, autant comme conteur que comme organisateur.

# Table-ronde : les orientations du RCQ

Par Julie Turconi

Jacques Falquet, président sortant, et Julie Turconi, vice-présidente, ont animé cette table-ronde qui s'est transformée en un échange informel sur les orientations du RCQ avec les membres et les non-membres présents.

Jacques Falquet avait préparé 4 questions, dont 3 seulement ont été abordées dans le temps imparti :

## 1) *Quels sujets aimeriez-vous aborder dans les tables-rondes, lors des grands festivals ?*

Les sujets mentionnés par les gens présents portaient sur les cachets et la rémunération des conteurs (avec proposition d'un échange conteurs / organisateurs) ; la critique ; enfin, la sensibilisation au problème des régions.

Julie Turconi a jugé utile de rappeler que le RCQ n'allait pas se charger de l'organisation des tables-rondes proposées, mais qu'il était prêt à soutenir les membres intéressés à le faire, comme au cours de l'année écoulée.

Les festivals approchés ont tous été intéressés par le concept, et de telles tables-rondes ont déjà eu lieu au cours de l'année 2007 : 2 tables rondes sur la professionnalisation du conte, animée par Christian-Marie Pons, ont eu lieu le 8 avril dans le cadre du festival *De bouche à oreille* (Montréal) et le 20 mai dans le cadre du *Festival de contes et légendes en Abitibi-Témiscamingue* ; 1 table-ronde sur la direction artistique a eu lieu dans le cadre du *Festival interculturel du conte au Québec*, le 28 octobre à Montréal ; enfin, 1 table-ronde sur la déontologie des diffuseurs, organisée et animée par Jean-Marc Massie, a eu lieu au cours du colloque.

## 2) *Quelles formations souhaitez-vous recevoir ?*

À noter qu'il s'agit ici des formations offertes en collaboration avec Emploi-Québec, assujetties à l'approbation de notre demande de subvention auprès de ce même organisme.

La formation sur la voix a été redemandée, puisque les 2 sessions offertes cette année sont complètes, avec liste d'attente. D'autres sujets ont été soumis, tels que le travail sur l'expression corporelle, la gestuelle et la présence scénique ; un atelier sur le conte de création et sa structuration ; également une formation avec Luigi Rigagnese, conteur italo-français résidant en France.

D'autres noms ont été suggérés pour l'animation de ces formations : Jocelyn Bérubé, Yvan Bienvenue, Michel Faubert, Alain Lamontagne, Alexis Roy.

## 3) *Quelle aide pouvez-vous apporter au conseil d'administration bénévole ?*

Face au questionnement des membres présents sur le sujet, Julie Turconi a rappelé qu'un regroupement ne peut exister que grâce à ses membres et que ceux-ci ne devaient pas se reposer uniquement sur le travail des bénévoles du CA, qui en font déjà beaucoup. Elle a donc lancé un appel à la participation active (proactive et spontanée !) des membres : articles pour la tribune libre, indication de liens Internet intéressants pour le bulletin, etc.

Certains membres présents se sont également dit prêts à aider si on le leur demande, par exemple pour la coordination sur le terrain des formations.  
Vos propositions ne sont pas rentrées dans l'oreille de sourds et le CA en a pris bonne note !

4) *La présidence devrait-elle être élue par l'AGA ou le CA ?*

La question n'a pas été abordée.

Il a aussi été fait mention, lors de cette table-ronde, de la possibilité de créer une catégorie de membre du RCQ spécifique au public, de type « sympathisant » ou « ami du conte » (qui existe déjà, mais sans distinction de tarif), à un prix spécial.  
L'éventualité d'offrir également une adhésion sur 2 ans a été soulevée. Elle fera l'objet d'une étude par le CA.

À noter à ce sujet que certains ont indiqué qu'ils trouvaient l'adhésion au RCQ trop chère pour les services offerts. Remarque à laquelle nous avons laissé Bernard Grondin répondre, puisque cette opinion était également la sienne avant qu'il ne découvre tout ce que le CA avait réalisé, ne serait-ce que l'an passé (au travers de la lecture du rapport annuel, que je vous invite tous à lire, et disponible en ligne sur : [http://conte-quebec.com/activites\\_rcq.htm](http://conte-quebec.com/activites_rcq.htm)).  
Parmi ces réalisations significatives et qui rejaillissent sur tout le milieu du conte, citons les représentations officielles auprès des différents Conseils des arts ; la création d'une coalition Lettres et conte ; la mise à jour régulière du site Internet, vitrine de la vitalité du conte au Québec ; la publication d'articles de réflexion et de documents de référence ; la tribune libre où les membres sont invités à s'exprimer ; les bulletins de liaison ; les formations offertes en collaboration avec Emploi-Québec (3 au total, pour cette année) ; le colloque annuel avec des ateliers professionnels (fiscalité et dossier d'artiste cette année) ; la création et la mise en ligne du bottin des conteurs membres, vitrine exceptionnelle accessible par tous, de partout ; la collaboration à des tables-rondes de réflexion, etc.

En conclusion, je dirais que cette table-ronde a permis de clarifier les choses et de souligner la nécessité d'une implication plus importante des membres du RCQ pour un fonctionnement optimal de l'organisme.

Un regroupement ne peut exister que grâce à ses membres !

# Atelier : la fiscalité du travailleur autonome

Par Lyse Trottier

L'atelier sur la fiscalité du travailleur autonome animé par monsieur Vincent Paquet, accompagné de monsieur Mario Nolet, de la firme de comptables agréés Lemieux Nolet, nous a donné l'occasion de nous familiariser avec les spécificités de notre rapport d'impôt en tant que travailleur autonome.

Nous avons exploré les dépenses que nous pouvons déduire de notre revenu, celles que nous devons déclarer en tant que dépenses ou valeurs d'amortissement, les acomptes provisionnels et le moment où nous pouvons ou devons exiger des taxes.

Sur le plan des dépenses, certaines déductions ne sont pas calculées au même pourcentage pour ce qui est des différents paliers de gouvernement. Nous avons exploré, les dépenses admissibles, celles que nous devons calculer en tant que dépenses ou en tant qu'amortissement, la portion d'utilisation de notre demeure (appartement ou maison) aux fins de notre travail, le pourcentage d'utilisation de notre automobile aux fins de notre travail, les dépenses d'essence reconnues et celles qui ne le sont pas, etc. Par contre, nous avons été mis en garde contre la tentation de calculer l'amortissement de la valeur de notre maison, ce qui à long terme, au moment de la vente de celle-ci, peut entraîner des pertes bien au-delà des économies que nous aurons réalisées.

Grosso modo, les dépenses encourues pour notre travail peuvent être déclarées, mais nous avons été à même de voir que la façon de le faire n'est pas toujours des plus simples. En tous les cas, le mot d'ordre est qu'il faut garder toutes les pièces justificatives et ce, le nombre d'années nécessaires (six années après l'année en cours).

Les acomptes provisionnels sont l'équivalent des montants retenus à la source qu'un employeur déduit de nos revenus. Le gouvernement peut commencer à nous demander de faire à l'avance le paiement de nos impôts, selon trois choix de calculs différents, lorsque nos revenus atteignent un certain montant et ce, pour éviter que nous n'ayons plus de liquidités une fois le temps du rapport d'impôt venu... Vous connaissez la cigale et la fourmi ?

Pour ce qui est de demander des taxes, cela comporte avantages et inconvénients... Si l'inscription aux taxes est facultative, lorsque notre revenu atteint les 30 000 \$ ou plus, nous y sommes contraints.

Cet atelier n'aura peut-être pas fait de nous des comptables, mais sûrement des conteurs plus avisés pour ce qui touche notre rapport d'impôt !

# Atelier : le dossier d'artiste

Par Lyse Trottier

L'atelier du dossier d'artiste animé par Monsieur Ulric Breton, du Théâtre du Petit-Champlain de Québec, nous renseignait afin de mieux présenter notre candidature pour faire partie éventuellement de la programmation d'un diffuseur.

Il existe différents diffuseurs qui disposent de salles de différentes capacités. Ils sont aussi regroupés par réseaux de diffuseurs. Cet atelier nous aidait à voir ce qu'il fallait inclure dans un dossier d'artiste afin de nous mettre en valeur auprès d'un diffuseur, sans négliger la possibilité d'inviter un diffuseur à assister à un de nos spectacles.

L'emphase a été mise sur le fait que le diffuseur et l'artiste partagent un objectif commun, soit celui de rejoindre les spectateurs. Pour cela, l'artiste a la responsabilité de fournir des outils au diffuseur afin de faire une mise en marché efficace. Il lui revient aussi de se plier aux différentes entrevues que pourrait lui obtenir le diffuseur auprès de différents médias.

Le dossier d'artiste présente à la fois l'artiste et le spectacle offert, incluant les salles où il a été déjà présenté, les coupures de presse ou transcriptions qui le mettent en valeur (pas question de faire ressortir les lacunes !). Une fiche technique doit spécifier les différents paramètres pour installer la salle.

Les documents doivent faire ressortir le professionnalisme de l'artiste, dans cette optique, les services d'un graphiste peuvent s'avérer très pertinents (quitte à en recruter un parmi nos connaissances). Dans la même optique, un extrait sonore ou un montage vidéo doit aussi refléter le professionnalisme, un extrait mal filmé, un son de piètre qualité, desservira notre travail.

Une parenthèse a aussi été faite sur la pertinence du site Internet qui est de plus en plus un outil de promotion et l'avantage pour le diffuseur de faire un lien entre sa programmation et l'adresse de notre site.

Les différentes modalités de contrat, incluant les pourcentages de rémunération, les commandites, ont aussi été abordées.

La disponibilité de monsieur Breton et son expertise ont été grandement appréciées par les participants à l'atelier.

# Remerciements

Le RCQ tient à remercier tous ceux qui ont contribué à l'organisation de ce colloque 2007 et qui y ont participé, notamment en y apportant leur expertise :

Pour les salles

Le Musée de la civilisation de Québec

La Maison Louis-Frédéric de Lévis

Pour les ateliers

M. Ulric Breton, du Théâtre du Petit-Champlain de Québec

MM. Vincent Paquet et Mario Nolet, de la firme de comptables agréés Lemieux Nolet

Pour les tables-rondes

MM. Jean-Marc Massie, Christian-Marie Pons, Jean-Marc Chatel et Jacques Falquet, ainsi que Mme Julie Turconi

Pour l'organisation générale, et pour le spectacle du samedi soir au Musée de la civilisation

Mme Carole Légaré

M. Bernard Grondin

Les conteurs du Cercle de conteurs de Québec : Jean-Claude Boies, Arleen Thibaut, Alphonse Gaglozoun, Lise Trottier, Denis Trudel, Denis Crustin, Geneviève Marier et Jacques Clermont.

Merci également à Jean Duberger, qui nous a offert une prestation « diablement » bonne !  
Mentionnons aussi les prestations impromptues de Dominique Breau, du Nouveau-Brunswick, et de FX Liagre, de Montréal.

Pour finir, un merci tout particulier à Mme Mariette Lamarche pour les repas !

Ainsi qu'à tous les bénévoles, les conteurs et leurs familles qui ont donné un coup de main, accueilli des participants, etc.

**Merci !**

**Et à l'année prochaine...**

